L'Echo de Manitoba

JEUDI, 7 AVRIL, 1898

NOS ECOLES.

Tout le monde est heureux

Plusieurs journaux conservateurs trouvent à redire parce que *Le Soleil* se réjouit de la solution de nos difficultés scolaires.

On comprend aisément le désappointement de ces journaux qui espéraient pouvoir se servir de la question des écoles comme cheval de bataille politique.

Mgr Langevin, dont le zèle, le dévouement et la sincérité pour notre cause ne sauraient être mis en doute, a accepté le modus vivendi. Qu'a-t-on à dire ?

C'est faire injure au jugement de Sa Grandeur et au sens commun du public de vouloir reprocher à nos amis de se réjouir avec nous, de l'entente amicale qui a été convenue et qui permet à nos enfants de recevoir une instruction qu'on leur refusait sous l'ancienne administration.

Le Courrier du Canada à ce sujet s'exprime ainsi :

" Ces concessions, ou des concessions analogues, la commission nommée par le gouvernement conservateur en 1896, aurait pu les obtenir, mais n'en a point voulu, parce que la minorité les repoussait et que ce qui était reclamé c'était justice complète."

Or c'est le contraire qui est la vérité.

La commission de 1896 était prête à accepter des concessions inférieures à celles obtenues par l'entremise de Sir Wilfrid Laurier.

Nous reproduirons en temps et lieu, le texte des concessions demandées par Sir Donald Smith et les Hon. MM. Dickey et Desjardins Il sera facile alors de concevoir la mauvaise foi des journaux qui ont l'air de se plaindre parce que M. Laurier nous a procuré des écoles entièrement françaises et catholiques.

D'ailleurs, si Mgr Langevin et les catholiques de Manitoba sont satisfaits, nous ne voyons aucune raison pour l'intervention des journaux de l'est dont leur seul intérêt dans cette question est motivé par l'esprit aveugle de parti.

Oui nous nous réjouissons ; tout le monde est soulagé et content que cette épineuse question soit enfin réglée d'une manière pratique.

Si les journaux de Québec refusent de nous croire, ils n'ont qu'à envoyer une députation au Manitoba pour s'assurer du fait que les catholiques sont heureux et reconnaissants envers Sir Wilfrid ainsi qu'à Sa Grandeur Mgr Langevin pour les concessions qui nous ont été accordées.

Notes de l'Administration.

Nous n'avons pas d'autre but que d'être utiles à nos lecteurs et pour bien le leur prouver nous nous sommes assurés le concours d'un des légistes les plus estimés de notre ville. Désormais si un point de droit vous embarrasse, si vous avez besoin d'un renseignement sur une question légale, écrivez-nous et nous vous répondrons par la voix du journal.

C'est là une heureuse innovation que nos lecteurs des campagnes approuveront certainement, et qui leur évitera une perte de temps et d'argent.

C'est de l'argent bien placé que de s'abonner à L'ECHO DE MANITOBA, soyez-en convaincus.

Dans le même ordre d'idée et pour ne rien négliger de ce qui intéresse nos abonnés, sachant, combien il leur est difficile souvent de se procurer les renseignements qui leur seraient indispensables, et par suite combien leurs intérêts en souffrent, nous nous sommes demandés :

Combien d'animaux n'auraient-ils pas sauvés, s'ils avaient pu consulter à temps, un bon vétérinaire ?

Désormais, il leur suffira d'un mot envoyé à L'ECHO, pour recevoir dans le journal suivant, l'opinion d'un des vétérinaires les plus compétents que notre journal s'est attaché au prix des plus grands sacrifices.

N'hésitez donc pas à vous abonner à L'ECHO DE MANITOBA, voilà une *piastre* qui vous en fera gagner beaucoup d'autres, sans compter votre temps.

Nous prions nos abonnés de faire leurs remises de fonds par mandats de poste ou par mandats-express. Quand ils ne pourront faire autrement nous accepterons aussi des timbres-postes en paiement d'abonnement.

L'ADMINISTRATION.

AINSI VEUT LE SENAT.

Voici ce que j'ai vu : Ce rêve prophétique
C'est Dieu tout puissant, qui, d'un geste magique
L'a fait naître sans doute, et je m'en vais, chantant
Pour obéir à Dieu, confondre les méchants.

Sur les monts, dans la plaine, la neige s'amoncelle
Elle tombe à gros flocons, et la terre pareille
A celles qu'on enterre en un blanc linceuil,
Revêt pour de longs mois, son vêtement de deuil,
Et des milliers de voix clâment dans ce désert.
Plaintes d'agonisants ou, grands cris de colère
Que des spectres hideux, pâles, mourant de faim,
N'ayant plus pour soutien, l'espoir du lendemain,
Adressent au Ciel ! Et, comme tout étonné
Je cherchais à comprendre, en quel lieu donné
Et pour quelles raisons, tous ces gens-là mouraient.
Une Voix me souffla : " Je suis " l'Avenir, or,
" Ceux que tu vois sont, du Yukon " les chercheurs d'or.
" Plein d'espoir aujourd'hui, coura- " geux et fier,
" Ce peuple est condamné, et, le " prochain hiver
" Le verra réduit au très lamen- " table état,
" Des spectres de ton songe." — *Ainsi veut le Senat.—*
Et, comme je pleurais, la Voix redit " Regarde."
La scène avait changé, dans une ombre blafarde
J'aperçus à sa table abondamment servie,
L'air joyeux, satisfait, Sir Bowel Mackenzie,
Ayant pour vis-à-vis, l'oncle Sam Jonathan.

Derrière et ricanant, j'ai aperçu Satan.

WHIP.

BIENVENUE ROLAND.

Quand l'avenir de la patrie est en jeu, à l'heure du danger, il n'est pas de meilleur stimulant pour soutenir le zèle et l'ardeur des patriotes, que la voix de ceux qui ont consacré leur vie à la lutte pour la vérité.

Aussi est-ce avec joie que nous publions la lettre suivante d'un journaliste héros de 1837.

Du fond de sa retraite, dans le comté de Provencher sa parole résonnera dans le pays, comme l'olifant de Roland à Ronceveaux.

Puisse-t-il cette fois annoncer la déroute des ennemis de la patrie :

LE SENAT.

L'attitude des irresponsables du sénat, sur la question du chemin de fer du Yukon, étonne avec raison, tous les véritables amis du progrès et de l'avancement de leur pays.

Comment en effet, expliquer ce mépris des droits du peuple, qui, par ses représentants autorisés, demande à ce que l'instruction de ce chemin de fer se fasse sous le plus court délai.

Serait-ce en vain que j'ai vu, il y a 60 ans, immoler sur l'autel de la patrie, les héroïques défenseurs de nos libertés constitutionnelles ?

Allons-nous retourner à l'oligarchie. Une poignée d'hommes sans qualification aucune pour la plupart, n'ayant aucun mandat du peuple, pourrait-elle impunément se jouer, au mépris de la justice et du bon sens, de la volonté populaire ?

Les bilieux et les rhumatisants qui ont la majorité dans la Chambre-Haute vont-ils se substituer aux véritables représentants du peuple à la Chambre des Communes et par là enrayer la marche progressive de l'administration actuelle ?

Non, il n'en sera pas ainsi, et j'ai confiance que le gouvernement Laurier sera à la hauteur de la circonstance.

Il me sera bien permis d'élever la voix et de protester énergiquement contre les empiètements du sénat sur les droits indéniables du peuple à se gouverner par ses représentants à la Chambres des Communes.

J'ai constaté avec regret que l'Hon. Sénateur Bernier, représentant (au sénat bien entendu) de la population française de Provencher, n'ait pas cru devoir faire passer les intérêts du pays, avant ceux de son chef, le fielleux Sir Mackenzie Bowell, Grand Maître des Orangistes.

On a dit que le sénat se compose d'hommes irresponsables et pour prouver l'assertion, l'on n'aurait qu'à citer le fait que M. le Sénateur Bernier fut nommé au sénat quelques mois seulement après avoir subi une défaite humiliante dans le comté de Carillon, une des petites divisions électorales de notre Province.

Il en est qui diront que ces messieurs représentent la volonté du peuple !

Quelle farce !

Je puis affirmer, sans aucun risque. que le sénateur en question ne pourrait trouver un comté dans cette province pour se faire élire, et voilà un homme qui parle toujours en notre nom, et cela sans être autorisé et contre le gré de la majorité qu'il prétend représenter au sénat.

Donc il serait bon de *bien comprendre* que M. le Sénateur Bernier ne représente, pas plus sur la question de chemin de fer du Yukon que sur d'autres questions, la majorité de la population catholique et française de cette province.

D'autant plus qu'elle ne voudra pas être tenue responsable des désastres que ses votes au sénat devront inévitablement entrainer au point de vue de nos interêts, commerciaux et autres.

Personne plus que nous, qui vivons dans l'Ouest canadien, n'a interêt à etablir des voies de communication avec le Yukon.

Le Canada vient d'entrer dans une ère de prospérité sans pareille.

Des rives de l'Atlantique jusqu'aux rivages du Pacifique, l'impulsion donnée aux affaires par le gouvernement Laurier, donne l'espérance d'un avenir brillant pour notre pays, et dès aujourd'hui nous prenons place parmi les nations de la terre.

Quel sujet de légitime orgueil pour nous de voir un des nôtres occuper la haute position de Premier Ministre du Dominion.

Naguère encore la vieille Europe tressaillait sous les accents de sa haute et fière éloquence, et la tournée triomphale qu'il faisait en Europe, semait l'admiration chez les vieux peuples, pour notre pays, si jeune encore et qui cependant peut produire de tels hommes.

Non, je le répète encore, les erreurs de jugement, et le fanatisme, chez un certain nombre de sénateurs ne prévaudront point contre la volonte du peuple, exprimée si fortement aux dernières elections générales.

Le gouvernement actuel composé d'hommes éminents, sous la direction sage et éclairée du plus illustre des enfants du Canada français, ne s'en laissera pas imposer, j'en ai la ferme conviction, par la sénilité et les divagations fiévreuses, engendrées par la mauvaise humeur et les caprices de quelques impotents.

S'il faut absolument que l'Etat paye des rentes à quelques éclopés, tombés sur le champ des luttes politiques, il vaudrait mieux, ce me semble, fonder un hospice ; là du moins, il ne pourraient *trahir les* INTÉRÊTS *du peuple qui peine et sue pour les sustenter.*

Il y a de belles et nobles intelligence au sénat, mais le nombre est si restrient, qu'elles ne peuvent réagir contre la malice des vieux inamovibles, courbés sous le joug du torysme depuis vingt-cinq à trente ans.

Mais il en est des corps législatifs comme des peuples et des individus ; l'heure de la rétribution ne peut tarder à sonner, et je crois sincèrement que le torysme inscrit lui-même sur les murs du sénat son

Mane, Thecel, Phares.

LE SENATEUR BERNIER COLONISATEUR.

M. le sénateur Bernier, dans un discours sur l'adresse, a trouvé moyen de parler de la question des écoles et a annoncé au sénat et au pays, que s'il eût cru qu'on devait jamais abroger les privilèges qui ont été accordés aux catholiques de Manitoba en 1871, qu'il n'aurait jamais consenti à venir dans notre province pour travailler aux fins de la colonisation.

On se demande ici ce que M. Bernier a fait pour la colonisation de Manitoba.

Il est bien vrai qu'il fut nommé agent de la colonie de Fannystelle, mais nous nous perdons en conjecture pour savoir tout le mal que ce colonisateur s'est donné dans le but de promouvoir les intérêts de ce district ou de toute autre partie de la province.

Nous pourrions facilement citer certains faits qui prouveraient que M. Bernier a plutôt contribué au retardement de l'immigration.

Nous préférons taire, pour le moment du moins, des dénonciations qui entraîneraient d'autres personnages dans la discussion et lesquels ont au moins la sagesse de garder le silence.

Mais au nom de toute décence, que M. Bernier ne vienne plus poser comme colonisateur, ou nous serons obligés de relater une page d'histoire encore inédite et qui serait loin de rehausser la réputation du sénateur comme colonisateur.

Il eût été de meilleur goût de la part de ce monsieur de faire connaître au sénat les services qu'il a rendus en fait d'immigration et donner les raisons qui ont causé sa démission comme agent de la colonie de Fannystelle.

Une fois élevé au sénat, on dirait qu'un homme est porté à perdre toute mémoire de ses actes antécédents à sa nomination. Si c'était le cas pour M. Bernier, nous serions les premiers à lui pardonner ses nombreux écarts ; nous sommes plutôt portés à croire que notre sénateur se laisse un peu trop inspirer par sa vanité personnelle.

Est-il possible de croire que le sénateur Bernier ait oublié le motif qui l'a conduit dans notre province, ainsi que les fonctions, nombreuses et très rémunératives, qu'il a occupées depuis son arrivée.

Il eût été de plus grande conséquence et plus à propos pour M. Bernier, d'avoir avoué franchement au sénat, qu'il avait été la cause première de toutes nos difficultés scolaires.

En réalité, nous n'avons eu qu'un seul surintendant d'éducation qui ait rempli cette fonction avec mérite et distinction ; ce fut M. Elie Tassé.

Ce dernier est réellement le fondateur de notre premier système d'éducation et sa tâche fut lourde et ingrate.

Les sommes mises à sa disposition pour l'organisation de nos écoles, étaient très limitées ; il était aussi très difficile dans le temps de se procurer des instituteurs d'une compétence quelconque.

Cependant il réussit à établir de bonnes écoles dans toutes nos paroisses catholiques.

Pour toute rénumération, on lui accorda un salaire insignifiant.

Lorsque M. Bernier arriva, l'ouvrage était fait ; l'organisation était complète et effective, il n'eut qu'à emboîter le pas.

Néanmoins notre sénateur sut se faire payer grassement pour ses services.

M. Tassé ne fit aucun fond d'amortissement ; il distribua scrupuleusement aux différents arrondissements scolaires, tous les deniers votés par le gouvernement.

M. Bernier au contraire, fit une réserve de l'argent destiné au soutien de nos écoles et convertit cette réserve en fond d'amortissement et ce, contrairement à toute loi existante.

Ce fond de réserve atteignit le chiffre de $13,900 en 1890.

Notre digne sénateur voudrait aujourd'hui poser en martyr et se donner comme le champion de la cause scolaire.

Allons donc il faudrait dire cela à ceux qui ne sont pas au courant de la situation.

Nous entretenons le plus grand respect, pour M. Bernier pris individuellement, mais nous ne saurions apprécier ses œuvres parce qu'il est impossible d'en porter aucune à son crédit.

On suppose généralement qu'il a été nommé sénateur en raison de ses mérites, de son dévouement et de ses nombreux services, tandis qu'il doit sa présente position aux bonnes grâces de M. A. C. LaRivière à qui la place fut offerte et qui l'a déclinée en faveur de M. Bernier.